

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. CLAUSE GENERALE:

Les opérations qui nous sont confiées, sont, sauf conventions particulières, soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat.

Les commandes par téléphone, télécopie ou mail ne sont acceptées que sous la responsabilité du client.

### 2. COMMANDES—OFFRES DE PRIX:

Les commandes ne deviennent définitives que si elles sont émises par voie de bon de commande régulier faisant apparaître clairement l'identité du client et la nature et les quantités commandées et après acceptation expresse de nos services.

Toutes nos offres sont valables pendant les 30 jours de leur émission. A défaut d'acceptation de la part du client dans ce délai, l'offre ne nous engage plus sauf différents accords écrits.

Nous nous réservons de subordonner l'ouverture de comptes ou l'application de conditions à l'obtention de documents comptables, financiers et juridiques et le cas échéant de garanties.

Toute ouverture de compte n'est valable qu'après accord écrit de notre Direction. L'exécution d'une première commande ne dérogera pas à la règle.

Tout octroi de délai de paiement est subordonné à une analyse financière préalable.

### 3. DELAIS ET CONDITIONS DE LIVRAISON:

Les délais de livraison à considérer sont ceux stipulés ou acceptés par nous. Ils ont été établis aussi exactement que possible. Ils n'ont qu'un caractère indicatif et ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts par retard.

En cas de grèves, incendie ou force majeure, entraînant un arrêt partiel ou total de notre activité, toute réserve est faite en ce qui concerne l'exécution des engagements pris par la livraison.

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos locaux ou magasins. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

En conséquence, nos marchandises, même vendues franco, voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur et ce dernier, sauf stipulation contraire, devra en assurer les frais, ainsi que la responsabilité et la charge de toute réclamation.

Toute réclamation, pour être admise, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les huit jours qui suivront la réception de la marchandise et avant son emploi. Aucun retour ne pourra être effectué sans accord préalable.

Les modalités d'expédition ou de livraison à l'exportation font l'objet d'une négociation particulière à la commande.

Les expéditions par poste, colissimo suivi ou transport routier sont à la charge du destinataire, sauf convention contraire.

Tout retard dans la livraison, même important, ne peut constituer une cause de refus de livraison ou d'action en dommages et intérêts d'aucune sorte.

### 4. COMMANDES SPECIALES:

Dans le cadre de commandes d'articles spéciaux ne figurant pas dans notre tarif, les conditions de vente seront déterminées au cas par cas.

Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des dessins ou pièces échantillons fournis par le client. Les commandes d'articles spéciaux ne peuvent être annulées si l'exécution par nous-mêmes ou par un tiers en est commencée.

### 5. PRIX:

Les prix applicables sont ceux de notre tarif en vigueur au jour de livraison. Ils s'entendent hors taxes départ de nos magasins ( Prix à l'unité).

Pour toute commande d'un montant inférieur à 450 € HT hors frais de port sur le territoire français, les tarifs applicables seront les suivants : 15.50€ HT pour un poids inférieur à 5kg, 27.00€ HT pour un poids supérieur à 5 kg et pour toute commande supérieure à 15kg, le tarif des transport routier sera appliqué.

A la facturation, des frais fixes de gestion de 12.00€ seront appliqués tout montant inférieur à 50€ HT hors frais gestion.

### 6. CONDITIONS DE REGLEMENT

Toutes nos factures sont payables comptant sauf convention particulière entre les parties.

Un montant de 35.00€ HT à titre d'arrhes sera demandé pour tous dépôt de machine au SAV.

Le règlement doit intervenir par chèque, à réception sauf accord particulier.

Tout règlement anticipé, avant la date éventuellement convenue, ne donnera lieu à aucun escompte.

Pour les paiements comptant à la caisse, un minimum de facturation sera perçu d'un montant de 10.00€ HT.

En cas de retard de paiement, une pénalité est exigible. Sauf disposition contraire, qui ne peut toutefois fixer un taux inférieur à une fois et demi le taux d'intérêt légal, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de sept points de pourcentage.

Ces pénalités seront exigibles de plein droit, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues seraient réglées après cette date.

En cas de changement dans la situation de l'acheteur, notamment en cas de décès, d'incapacité, de dissolution ou de modification de la Société, hypothèque de ses immeubles, vente ou nantissement de son fonds de commerce, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger un paiement d'avance ou des garanties ou d'annuler, le cas échéant, le solde de commande.

### 7. CLAUSE PENALE:

A défaut d'exécution du contrat dans les conditions susvisées et nécessitant l'engagement d'une action en recouvrement de créance, il sera dû, conformément à l'article 1152 du Code Civil, à titre de dommages et intérêts forfaitaires, une somme égale à 15% du montant dû en principal, avec un minimum de 800€.

### 8. CLAUSE DE DECHEANCE DU TERME:

Dans le cas où les délais auraient été accordés par nos services ou bien dans l'hypothèse où les sommes qui nous sont dues pourraient être payées de manière fractionnée, le défaut de paiement d'une somme quelconque à son échéance entraînera de plein droit et sans formalité, déchéance du terme et exigibilité immédiate des sommes restant dues, relatives aux factures non réglées.

### 9. CLAUSE RESOLUTOIRE:

Nos ventes sont conclues sous condition résolutoire. A défaut de paiement intégral du prix à l'échéance, la vente sera résolue de plein droit si telle est notre intention, huit jours après la mise en demeure effectuée par la lettre recommandée avec accusé de réception et rappelant notre intention de nous prévaloir de la présente clause.

Les acomptes versés resteront au vendeur à titre de clause pénale.

### 10. GARANTIES:

En cas de malfaçon dûment constatée par nos soins dans les 48 heures de la réception des marchandises, notre garantie est strictement limitée au réaccomplissement du travail confié ou à notre choix au remboursement du travail accompli sur les pièces reconnues défectueuses ou non conformes. Le remplacement éventuel ne pourra en aucun cas justifier un retard ou un refus à régler nos factures. Seule pourra être retenue la valeur des pièces reconnues défectueuses.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'exécution de pièces protégées par un dépôt de dessins ou de modèles.

### 11. RESERVES DE PROPRIETE:

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacles au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

### 12. CONTESTATION:

En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de Nantes seul compétant, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeur.

### 13. RETOUR:

Les retours ne pourront intervenir que s'ils ont fait l'objet de réserves dans les formes et délais prévus au chapitre 4 ci-avant.

Pour tout retour ne nous étant pas imputable, la pièce sera reprise avec un abattement de 20 % sans prétendre au remboursement des frais de port.

Dans tous les cas, ils est impératif qu'un accord préalable de notre part ait été donné et que sur le bordereau de retour ( document obligatoire ) figurent les mentions suivantes: le motif, les dates et numéros de la commande et de la livraison et de facturation, le nom de la personne ayant donné l'accord.

Aucun retour ne saurait être accepté dans un emballage autre que celui d'origine;

Si le retour nous est imputable, nous confierons à notre transporteur le soin de récupérer la marchandise, frais à notre charge.

### 14. CONTINUITE:

Il est précisé que toute modification légale ou réglementaire qui pourrait intervenir en matière de monnaie, de taxes ou de dénomination d'un indice, serait de plein droit applicable aux présentes conditions générales de vente.

Elles ne remettait en aucune manière en cause les opérations conclues avant l'entrée en fonction des modifications.